



Fondée en 1791

BREF HISTORIQUE du Prix A.-P. de Candolle

Michel Grenon

édition du
31 mai 2019



Avant-propos

Le Prix Augustin-Pyramus de Candolle est attribué par la SPHN à l'auteur de la meilleure monographie d'un genre ou d'une famille de plantes. Ce Prix est une reconnaissance internationale de la qualité du travail et de la compétence du chercheur primé. Le Prix honore également la Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève, dépositaire et gérante du Fonds depuis 1841, et rappelle l'importance du Conservatoire botanique de Genève, fondé par A.-P. de Candolle en 1824, qui gère l'un des plus importants herbiers du monde et héberge l'herbier de Candolle depuis 1921.

Ce bref historique rappelle la personnalité et la carrière du fondateur du Prix, puis l'histoire du Prix et de ses vicissitudes. Il donne la liste des lauréats, ainsi que, en annexe, les textes fondateurs et les divers règlements, anciens ou en vigueur.

Augustin-Pyramus de Candolle¹

Augustin-Pyramus de Candolle est né à Genève le 4 février 1778 et mort à Genève le 9 septembre 1841. La famille de Candolle est originaire de Marseille et obtient la bourgeoisie de Genève en 1594. De 1784 à 1792, les études de A.-P. de Candolle sont interrompues car sa famille s'est exilée dans le canton de Vaud pendant la période révolutionnaire. De retour à Genève, en 1794, il suit les cours de botanique de Jean-Pierre Vaucher au Jardin botanique de la SPHN sur le bastion de St-Léger. Cet épisode détermina une estime et une amitié réciproques jusqu'à la fin de leur vie.

En 1798, il se rend à Paris où il entre en contact avec les personnalités scientifiques les plus éminentes. La même année, à l'âge de 20 ans, il devient membre de la SPHN. En 1803, il est suppléant de Cuvier à la chaire d'histoire naturelle au Collège de France, où il donne des cours de physiologie végétale. En 1804, A.-P. de Candolle présente une thèse de doctorat en médecine. Le grand naturaliste Lamarck le charge par la suite de la réédition de sa Flore française. Dès 1808, il est professeur de botanique à Montpellier. À la suite des difficultés politiques qui surviennent à la chute de l'Empire français, il décide de rentrer à Genève où l'on crée pour lui la chaire d'histoire naturelle, qu'il occupe de 1816 à 1835.

Dès lors, il va jouer un rôle prépondérant dans sa ville natale, bousculant quelque peu les habitudes et sortant ses concitoyens de leur torpeur. Il crée successivement un nouveau Jardin botanique puis la Société de lecture ; il demande la publication des travaux de la SPHN, dont le premier volume des *Mémoires* paraît en 1821.

(1) Adapté de l'allocution de Jaques Naef lors de la remise du Prix A.-P. de Candolle en 1990, in *Archives des Sciences*, Vol. 44, pp. 137-138.

Les responsabilités suivantes lui furent confiées : présidence de la Société des Arts, de la Société helvétique des Sciences naturelles, rectorat de l'Académie. En politique, il fut membre du Conseil représentatif.

Il est l'auteur de la Théorie élémentaire de la botanique, de l'Organographie végétale, de la Physiologie végétale, de l'Essai élémentaire de géographie botanique, du *Systema regni vegetabilis* et surtout du célèbre Prodrome : introduction systématique au règne végétal ou *Prodromus systematis naturalis vegetabilis* - oeuvre monumentale en 17 volumes, achevée par son fils et son petit-fils, ainsi que par divers collaborateurs.

Augustin-Pyramus de Candolle est l'auteur de 507 genres et 6350 espèces végétales. Ardent défenseur de la classification naturelle, l'un des pionniers de la géographie botanique, il fut un grand collectionneur, qui a ouvert généreusement sa maison, sa bibliothèque et son herbier à une foule de visiteurs, de chercheurs et d'élèves.

A.-P. de Candolle a été nommé membre correspondant, puis associé étranger, de l'Académie des Sciences de Paris, membre de la Société royale de Londres et de l'Académie royale des Sciences de Berlin. Il fut promu commandeur de la Légion d'Honneur.



L'impatiente à petites fleurs, *Impatiens parviflora* DC, une espèce néophyte décrite par A.-P. de Candolle et illustrée en planche I du Tome V des Mémoires de la SPHN, publié en 1832.

La création du Prix Augustin-Pyramus de Candolle

Au terme d'une brillante carrière de botaniste et d'humaniste, A.-P. de Candolle lègue aux Genevois un testament spirituel, dont les considérants sont encore d'actualité au XXI^e siècle :

Je prie tous les Genevois auxquels ma mémoire pourra être chère de l'exprimer non pas par des discours ou autres marques de ce genre, mais en encourageant de toutes leurs forces les études scientifiques dans notre ville, comme étant la carrière qui a le plus honoré ses habitants et qui convient le mieux à leur position et à leur caractère...

A.-P. de Candolle, 9 septembre 1841

(Texte remis à J.-M. Pictet par Irène Weber de Candolle, le 22 septembre 1990)

Il donne l'exemple en créant un Fonds de Fr 2'400.- auprès de la SPHN qui lui est chère, pour doter un Prix en faveur de l'auteur de la meilleure monographie d'un genre ou d'une famille de plantes.

7o Je donne à la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève une somme de deux-mille-quatre-cents francs pour fonder un prix en faveur de la meilleure monographie d'un genre ou d'une famille de plantes. La Société fixera les conditions du concours et le jugera; l'ouvrage couronné sera imprimé ou par l'auteur ou dans les Mémoires de la Société.

Extrait du testament d'A.-P. de Candolle, recopié par Alphonse de Candolle.

7 Je donne à la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève une somme de deux-mille-quatre-cents francs, pour fonder un prix en faveur de la meilleure monographie d'un genre ou d'une famille de plantes. La Société fixera les conditions du concours et le jugera; l'ouvrage couronné sera imprimé ou par l'auteur ou dans les Mémoires de la Société.

Aucune condition de nationalité ou de domicile n'est imposée et seuls les membres de la SPHN ne sont pas autorisés à concourir. Le premier règlement du Prix A.-P. de Candolle est adopté durant une séance particulière de la SPHN, le 4 novembre 1841. Avec des taux d'intérêt de 5%, ce sont 500.- Fr qui pourront être attribués tous les cinq ans. Selon les ressources disponibles, les époques des concours pourront être espacées ou rapprochées. Seuls les mémoires inédits, rédigés en français ou en latin seront admis. Selon l'importance du mémoire primé, le prix pourra être réduit.

En 1883, se pose déjà le problème de la publication par la SPHN des Mémoires primés :

... le mémoire pourrait ne pas être très bon, ou trop étendu, ayant trop de planches etc, que la Société ne fut plus en fonds pour la dépense. (Alphonse de Candolle).

En 1921, on arrive à la conclusion que l'offre de la SPHN de publier le Mémoire couronné - recopiée d'une annonce sur l'autre - résulte d'un usage des années fastes et qu'elle n'est pas réglementaire. En 1922, les conditions du concours sont modifiées : la périodicité ne serait plus régulière et la somme attribuée pourrait varier. Pour le prix suivant, il fut envisagé de le porter à mille francs et de le décerner trois ans plus tard. Une annonce fut envoyée à toutes les sociétés correspondantes ainsi qu'à 124 professeurs et directeurs de jardins botaniques.

La remise du Prix est interrompue entre 1938 et 1948, le contexte politique étant particulièrement défavorable. Entre 1953 et 1969, le Prix n'est pas décerné. Pour le professeur Miège, cette lacune serait due à son caractère quinquennal, qui le rend peu connu, et au fait que depuis la création de la Société botanique de Genève, les botanistes lisent moins les publications de la SPHN, consacrées à d'autres disciplines.

Avec les années, les langues admises, en sus du latin et du français, sont l'allemand, l'anglais et l'italien et, dès 2004, le portugais pour les travaux relatifs à la flore néotropicale.

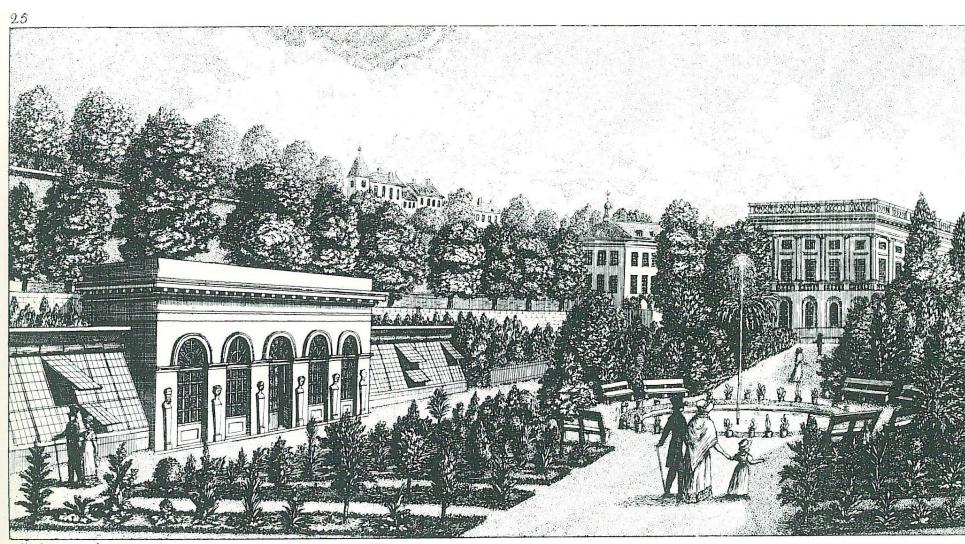
Les conditions d'acceptation des travaux se complexifient avec le temps. En 1927, on se contentait encore d'annoncer :

Un concours est ouvert par la Société de Physique et d'histoire Naturelle de Genève pour la meilleure monographie inédite d'un genre ou famille de plantes.

Avec l'évolution des techniques et méthodes de classification, c'est le terme même de monographie qui doit être redéfini, comme le montre l'annonce du Prix 2004 :

Par monographie, on entend le traitement complet du groupe considéré, c'est-à-dire la description des caractères extérieurs (morphologie) et la distribution en systèmes de chacune des unités subordonnées. La présence d'une bibliographie complète, d'une synonymie critique et de clefs, de descriptions des caractères anatomiques, caryologiques, moléculaires et physiologiques (pour autant tout au moins que ces derniers puissent être utilisés pour distinguer les sous-groupes) et la façon dont les règles internationales sont appliquées, constitueront aussi des éléments d'appréciation.

Les statuts de 1841 sont révisés en 1992, pour être adaptés aux modes de publication et de placements financiers contemporains. En 1981, le montant du Fonds n'était plus que de 20'850 Fr, soit trop faible pour décerner un prix décent. Le Fonds a été réalimenté par la SPHN en 1999, par cession de dix actions Nestlé, prises sur sa fortune propre. Suite à des plus-values boursières, le Fonds de Candolle atteignait Fr 133'650 en septembre 2016, malgré le prélèvement des montants des bourses. La pérennité du Prix semble dès lors garantie. La SPHN peut désormais, en étroite collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève, décerner tous les 4 ans un prix modestement doté - de Fr 5000 en 2016 - mais de haute valeur symbolique, de par sa fondation par l'un des plus illustres botanistes de son temps.



Le jardin botanique des Bastions en 1824. Gravure de Lescuyer (BPU, Iconographie).

Les lauréats du Prix Augustin-Pyramus de Candolle

N° Année Récipiendaire et travail primé ²

- 01 - 1851 Il semble que le premier prix ait été décerné au Prof. Meissner, de Bâle, pour sa *Monographie des Thyméléacées*, parue en 1857 dans le Tome XIV du Prodrome (pp. 493-605). La date d'attribution est incertaine.
- 02 - 1856 Jean Müller, d'Argovie, pour sa *Monographie de la famille des Résédacées*, publiée dans les Mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles (239 pp. + 10 planches).
- 03 - 1862 A. de Bunge, professeur à l'Université de Dorpat, pour son travail sur les *Anabasées, tribu des Salsolacées*, inséré dans les Mémoires de l'Académie impériale de Saint Petersbourg.
- 1866 En 1866, un seul manuscrit fut reçu. Ce travail sur les *Rubus d'Allemagne*, uniquement descriptif, fut jugé non conforme aux prescriptions. Un nouveau concours fut ouvert, dont le terme était fixé à 3 ans.
- 04 - 1869 J. Triana, de Nouvelle-Grenade, pour sa *Monographie des Mélastomacées*.
- 05 - 1874 L. Radlkofer, de Munich, pour sa *Monographie de la famille des Saxifragacées*.
- 06 - 1879 A. Cogniaux, conservateur de l'Herbier de l'Etat à Bruxelles, pour son *Mémoire sur les Cucurbitacées*.
- 07 - 1884 J. E. Planchon, professeur à Montpellier, pour son *Mémoire sur les Ampélidacées*.
- 08 - 1889 F. Buchenau, professeur à Brême, pour sa *Monographie des Juncacées*.
- 09 - 1895 En 1895, le Prix est partagé entre deux lauréats : l'un de Fr. 500.- remis à O. Wartburg, professeur à Berlin, pour sa *Monographie des Myristicacées*, l'autre de Fr 250.- attribué à R. Wettstein, professeur à Prague, pour sa *Monographie des Euphrasia*.
- 10 - 1900 En 1900, le Prix est partagé entre deux lauréats : T. Loesener, de Berlin, pour sa *Monographie des Aquifoliacées* et C. Wehmer professeur à Hanovre, pour son travail *Die Pilzgattung Aspergillus in morphologischer, physiologischer und systematischer Beziehung unter besonderer Berücksichtigung der mitteleuropaeischen Species*.
- 11 - 1906 E. de Janczewsky, de Cracovie, pour sa *Monographie des groseilliers Ribes L.*
- 12 - 1916 En 1910, le prix ne fut pas décerné faute de candidat et le concours prorogé. En 1916, G. Beauverd, seul candidat, reçoit le prix pour l'*Etude du genre Melampyrum*, parue dans les Mémoires de la SPHN (38, 291-657, 1914-16).
- 13 - 1925 G. Schellenberg, de Kiel, pour sa *Monographie des Connaracées*.
- 14 - 1930 C. E. Martin, de Genève, pour ses travaux sur les *Champignons supérieurs*.
- 15 - 1934 P. Francey, de Sainte-Croix (VD), pour sa *Monographie du genre Cestrum*.
- 16 - 1938 R. Heim, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, pour son travail sur *Les Lactario-Russulées du domaine oriental de Madagascar*.
- 17 - 1948 Aucun travail n'est reçu en 1943. En 1948, les statuts sont révisés. Le prix n'est pas décerné mais un subside de Fr 500.- est alloué à l'unique candidat, M. Locquin, de Lyon, auteur d'un travail sur les *Lépiotes de France et des contrées limitrophes*.
-

(2) Adapté d'un article de Jacques Miège pour la période 1851-1974, publié dans le Mémoire de la SPHN, Vol. 43(1), pp. 22-24, 1979.

- 18 - 1953 M. Pichon, du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, pour sa *Monographie des Landolphiées*. En outre, une somme de Fr. 500.- est remise à titre d'encouragement à G. Roberty pour son ouvrage sur les *Andropogonées du Globe*
- 19 - 1969 Entre 1953 et 1969, il n'y a pas trace de remise de prix selon J. Miège. En 1969, plusieurs candidats se présentent. Le candidat primé est : P. H. Raven, de Saint-Louis, Missouri, pour son mémoire sur les *Onagracées*.
- 20 - 1986 En 1974, l'unique mémoire reçu est jugé insuffisant. Le prix est suspendu jusqu'en 1986. Il est alors décerné à P. J. Vorster, de Pretoria, pour son ouvrage *Revision of the taxonomy of Mariscus Wahl and related genera of Southern Africa*.
- 21 - 1990 B. A. K. Buick, de Gant, pour son ouvrage *Révision du genre Russula Persoon en Afrique centrale*.
- 22 - 1994 S. R. Gradstein, d'Utrecht, pour son travail *Lejeuneaceae : Ptychantheae and Brachiolejeuneae (Hepaticae) of the New World*.
- 23 - 1998 C. E. Hugues, d'Oxford, pour son travail *Monograph of Leucaena (Leguminosae-Mimosoideae)*.
- 00 - 2002 Faute d'avoir été annoncé dans les délais, le prix 2002 est reporté à 2004.
- 24 - 2004 B. Staiger, Regensburg (D), pour son étude sur les champignons lichenisés de la famille des *Graphidacées*.
- 25 - 2008 Robert Lücking, du Field Museum de Chicago, USA, pour sa monographie intitulée *Follicolous Lichenized fungi*.
- 26 - 2012 Alison M. R. Davies, à Münich, pour son analyse d'un groupe de mutisiées andines, intitulée *The systematic revision of Chaetanthera Ruiz et Pav. and the reinstatement of Oriastrum Poepp. et Endl. (Asteraceae :Mutisiae)*.
- 27 - 2016 Olivier Lachenaud, à Meise (Belgique), pour sa thèse sur un genre africain difficile : *Le genre Psychotria (Rubiaceae) en Afrique occidentale et centrale : taxonomie, phylogénie et biogéographie*, 1121 pp..
- Un prix spécial pour l'Illustration scientifique en botanique est décerné par la SPHN à l'occasion du 175^e anniversaire de la création du Prix de Candolle et du 225^e de la fondation de la SPHN. Il est attribué au Dr Andreas Fleischmann, à Münich, pour son ouvrage *Monograph of the genus Genlisea*, 723 pp.
-

Commission du Prix 2020

Dr. Pierre-André Loizeau, directeur du Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

Dr. Laurent Gautier, conservateur au CJB, enseignant à l'Université de Genève

Dr. Mary Endress, Institut de Botanique systématique, Zürich

Dr. Philippe Clerc, conservateur au CJB, secrétaire de la Commission du Prix

Prof. Michel Grenon, président de la SPHN

Annexes :

- 1.- Projet de règlement adopté dans la séance particulière du 4 novembre 1841
- 2.- Délibération du Comité sur le placement du legs de M. de Candolle, le 19 janvier 1842
- 3.- Règlement du Prix 2016, adopté le 29 décembre 2015

PRIX A.P. DE CANDOLLE

Projet de règlement adopté dans la séance particulière du 4 novembre 1841

Projet de règlement sur le legs fait par Mr. le prof. A.P. de Candolle à la Société cantonale de Physique et d'histoire naturelle.

1 Placement du capital et des intérêts

Article 1

La somme de 2'400.- francs léguée par Mr A.P. de Candolle sera confiée au Comité de publication pour être placée par ses soins en bonne hypothèque ou dans des fonds publics réputés solides.

Article 2

Aucune décision sur le placement de la dite somme ne sera valable si elle n'a été prise par les 3/4 au moins des membres qui composent le Comité.

Article 3

Les titres seront confiés à une maison de commerce de Genève, qui percevra les intérêts et en tiendra compte séparément de tout autre fond appartenant à la Société.

Article 4

Le secrétaire du Comité de publication signera les mandats en vertu desquels on débitera le compte des intérêts.

2 Emploi des intérêts

Article 5

Conformément aux intentions du testateur les intérêts serviront à donner un prix à l'auteur de la meilleure monographie d'un genre ou d'une famille de plantes offerte à chaque concours.

Article 6

Les prix seront de cinq-cents francs.

Article 7

Ils seront délivrés tous les cinq ans, à dater du 9 septembre 1841.

Néanmoins le Comité de publication pourra rapprocher ou éloigner les époques de concours si l'argent disponible le permet ou l'exige.

Une fois l'époque du concours fixée le Comité ne pourra pas la changer et si les revenus accumulés n'avaient pas fourni les 500.-frs. nécessaires, le complément serait pris sur le capital ou sur les revenus futurs par anticipation.

Article 8

Toute personne est admise à concourir excepté les membres de la société cantonale de Physique et d'histoire naturelle.

Article 9

Les mémoires inédits, rédigés en français ou en latin, seront seuls admis au concours.

Article 10

Le Comité de publication déterminera, après la délivrance de chaque prix, l'époque à laquelle les mémoires devront être adressés pour le concours suivant.

Article 11

Il devra faire annoncer à diverses reprises, dans plusieurs journaux et par tous les moyens qu'il jugera convenables les conditions et la clôture de chaque concours. Les frais d'annonce et de correspondance seront prélevés sur les intérêts.

Article 12

La Société nommera pour chaque concours un jury composé de 3 personnes au moins, pour examiner les mémoires présentés et décerner le prix.

Le jury pourra réduire la somme accordée au prix suivant l'importance du travail couronné.

Prix A.P. de Candolle:

Délibération du Comité sur le placement du legs de Mr. de Candolle, le 19 janvier 1842

Genève 19 janvier 1842

Le Comité de Publication de la Société de Physique étant chargé de placer la somme de frs. 2'400.- léguée par Mr. A.P. de Candolle, MM Choisy, Pictet, de la Rive et Alph. de Candolle après en avoir conféré dans une séance régulièrement convoquée, à laquelle leurs collègues n'ont pas pu se rendre, ont décidé de leur proposer le mode suivant:

- 1) La dite somme serait placée en 5% consolidé français.
- 2) L'inscription serait prise au nom de Mr. Alph. de Candolle, lequel par un acte aussi régulier qu'on pourrait le faire, reconnaîtrait la Société cantonale de Physique et d'histoire naturelle de Genève propriétaire, sans restriction, du titre et ayant le droit de le faire vendre et d'en tirer les intérêts par l'intermédiaire du titulaire.

Les avantages que les sous-signés voient à ce mode sont de permettre à la Société de vendre à toute époque, sans faire la preuve qu'elle est dûment reconnue à Genève et que le Comité de Publication a par un règlement, le droit de disposer du titre. La Société n'ayant pas de président permanent il serait possible qu'on exige d'elle des formalités plus compliquées que d'ordinaire pour vendre ou pour changer son titre si cela devenait nécessaire.

Alph. de CANDOLLE
Jacques Denis CHOISY
Elie RITTER
Auguste de la RIVE
François.Jules PICTET
Emile PLANTAMOUR
François MARCET

| | |
|----------------|-----------------------------|
| A. de Candolle | botaniste. directeur es CJB |
| J.-D. Choisy | pasteur, botaniste |
| E. Ritter | mathématicien |
| A. de la Rive | physicien |
| F.-J. Pictet | entomo-, paléontologue |
| E. Plantamour | astronome |
| F. Marcet | physicien |